



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Numéro spécial



Date de publication : 12 juillet 2018



PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

Numéro spécial

Délégations de signature

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2018/ 273 du 11 juillet 2018 portant délégation de signature à Monsieur Stéphane GELY Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de la région Est-Strasbourg par intérim

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2018/ 274 du 11 juillet 2018 portant délégation de signature à Monsieur Stéphane GELY Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de la région Est-Strasbourg par intérim en qualité de responsable de budget opérationnel de programme régional

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2018/ 275 du 11 juillet 2018 portant délégation de signature à Monsieur Stéphane GELY Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de la région Est-Strasbourg par intérim en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, responsable d'unité opérationnelle

ARRÊTÉ N°2018/11 du 11 juillet 2018 portant subdélégation de signature par M Stéphane GELY, directeur interrégional des services pénitentiaires de Strasbourg Grand Est par intérim pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées au compte de commerce « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire »

ARRÊTÉ N°2018/12 du 11 juillet 2018 portant subdélégation de signature par M Stéphane GELY, directeur interrégional des services pénitentiaires STRASBOURG GRAND EST par intérim en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur et en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses imputées aux titres 2 et hors titre 2 du budget opérationnel du programme 107 « ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE », bop central 107 immobilier « ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE » et 310 « CONDUITE ET PILOTAGE DE LA POLITIQUE DE LA JUSTICE »

DÉCISION du 11 juillet 2018 portant délégation de signature à la délégation interrégionale GRAND-EST du ministère de la Justice - Nancy

Date de publication : le 12 juillet 2018



PRÉFET DE LA REGION GRAND EST

Secrétariat général
pour les affaires régionales
et européennes

ARRETE PREFECTORAL N° 2018/ 273

portant délégation de signature à

Monsieur Stéphane GELY
Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires
de la région Est-Strasbourg par intérim

LE PREFET DE LA REGION GRAND EST
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST
PREFET DU BAS-RHIN
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU le code des marchés publics ;
- VU le code de justice administrative ;
- VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment ses articles 4 et 6 ;
- VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;
- VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics ;
- VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État ;
- VU le décret n° 2016-247 du 3 mars 2016 créant la direction des achats de l'État et relatif à la gouvernance des achats de l'État ;
- VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

- VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
- VU le décret n°2016-1262 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom de la région Grand-Est ;
- VU le décret n° 2016-1877 du 27 décembre 2016 relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des directions interrégionales des services pénitentiaires et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer ;
- VU le décret du 22 juin 2017 portant nomination de Monsieur Jean-Luc MARX, Préfet de la région Grand Est, Préfet de la zone de défense et de sécurité Est, Préfet du Bas-Rhin ;
- VU l'arrêté en date du 6 juin 2018 de la Garde des Sceaux, ministre de la justice portant nomination de Madame Valérie DECROIX en qualité de Directrice Interrégionale des services pénitentiaires de la région Nord ;
- VU l'arrêté du 6 juillet 2018 de la Garde des Sceaux, ministre de la justice portant nomination de M. Stéphane GELY directeur interrégional des services pénitentiaires de Strasbourg par intérim ;

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Sur le territoire des départements des Ardennes, de l'Aube, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meurthe et Moselle, de la Meuse, de la Moselle, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et des Vosges, délégation est donnée à Monsieur Stéphane GELY, en qualité de Directeur Interrégional des services pénitentiaires de la région Est-Strasbourg par intérim, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, tous les actes administratifs et correspondances relevant des domaines suivants :

- 1) Gestion des services
 - les décisions, actes administratifs et correspondances relatifs à l'organisation et au fonctionnement de la Direction Interrégionale des services pénitentiaires de la région Est-Strasbourg.
 - les décisions, actes administratifs et correspondances relatifs à la gestion des personnels titulaires ou non titulaires, dans les conditions et suivant les modalités fixées par les textes réglementaires.
- 2) Missions de la Direction Interrégionale des services pénitentiaires de la région Est-Strasbourg.

Les décisions, actes administratifs et correspondances relatifs à l'exercice des missions de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Strasbourg telles que prévues par le décret du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales des services pénitentiaires.

ARTICLE 2 : Délégation est donnée à Monsieur Stéphane GELY, Directeur Interrégional des services pénitentiaires de la région Est-Strasbourg par intérim, à l'effet de signer les marchés publics de travaux, de fournitures et de services et tous les actes dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics, dans les limites de ses attributions.

Le dossier de consultation du marché dont le montant estimé des prestations atteint ou excède 25 000 € HT est obligatoirement mis en ligne sur la plate-forme des marchés de l'État (PLACE) www.marches-publics.gouv.fr. Cette publication impérative, n'est pas exclusive d'autres modes de publication requis, le cas échéant, par les dispositions légales ou réglementaires.

ARTICLE 3 : Délégation de signature est également donnée à Monsieur Stéphane GELY en matière de contentieux administratif en ce qui concerne :

- la présentation d'observations orales devant les juridictions administratives dans le cadre des recours contentieux pour les matières relevant de ses attributions,
- la présentation d'observations écrites devant les juridictions administratives dans la défense des décisions relevant de ses attributions et qui ont fait l'objet d'une des procédures de référé prévues par le Code de Justice Administrative.

ARTICLE 4 : Monsieur Stéphane GELY, Directeur Interrégional des services pénitentiaires de la région Est-Strasbourg par intérim peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature aux agents relevant de son autorité. Cette subdélégation fera l'objet d'un arrêté spécifique, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral n° 2017/861 du 21 juillet 2017 portant délégation de signature à Madame Valérie DECROIX, Directrice Interrégionale des services pénitentiaires de la région Est-Strasbourg.

ARTICLE 6 : Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes et le Directeur Interrégional des services pénitentiaires de la région Est-Strasbourg par intérim sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Strasbourg, le 11 juillet 2018

Le Préfet,



Jean-Luc MARX



PRÉFET DE LA REGION GRAND EST

Secrétariat général
pour les affaires régionales
et européennes

ARRETE PREFECTORAL N° 2018/ 274

portant délégation de signature à

Monsieur Stéphane GELY
Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires
de la région Est-Strasbourg par intérim

en qualité de responsable de
budget opérationnel de programme régional

LE PREFET DE LA REGION GRAND EST
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST
PREFET DU BAS-RHIN
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment ses articles 4 et 6 ;
- VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
- VU le décret 2016-1262 du 28 septembre 2016 portant fixation de la région Grand-Est,
- VU le décret 2016-1877 du 27 décembre 2016 relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des directions interrégionales des services pénitentiaires et de la mission des services pénitentiaire de l'outre-mer ;
- VU le décret du 22 juin 2017 portant nomination de Monsieur Jean-Luc MARX, Préfet de la région Grand Est, Préfet de la zone de défense et de sécurité Est, Préfet du Bas-Rhin ;

VU l'arrêté en date du 6 juin 2018 de la Garde des Sceaux, Ministre de la Justice portant nomination de Madame Valérie DECROIX en qualité de Directrice Interrégionale des services pénitentiaires de la région Nord ;

VU l'arrêté du 6 juillet 2018 de la Garde des Sceaux, ministre de la justice portant nomination de M. Stéphane GELY directeur interrégional des services pénitentiaires de Strasbourg par intérim ;

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Sur le territoire des départements des Ardennes, de l'Aube, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meurthe et Moselle, de la Meuse, de la Moselle, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et des Vosges, délégation est donnée à Monsieur Stéphane GELY, en qualité de Directeur Interrégional des services pénitentiaires de la région Est-Strasbourg par intérim, à l'effet de :

- Recevoir des crédits des programmes suivants :
 - Programme 107 « administration pénitentiaire »
 - Programme 310 « conduite et pilotage de la politique de la Justice »
- Préparer leur programmation ;
- Répartir les crédits entre les unités opérationnelles par action et par titre, suivant le schéma d'organisation financière ;
- Procéder à des ré-allocations en cours d'exercice budgétaire entre les unités opérationnelles.

ARTICLE 2 : Les comptes rendus de gestion adressés au contrôleur budgétaire sont également transmis au secrétariat général pour les affaires régionales et européennes selon la périodicité fixée à l'article 15 de l'arrêté du 11 décembre 2012 susvisé pris en application de l'article 105 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

ARTICLE 3 : Monsieur Stéphane GELY en qualité de Directeur Interrégionale des services pénitentiaires de la région Est-Strasbourg par intérim peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature aux agents relevant de son autorité. Cette subdélégation fera l'objet d'un arrêté spécifique, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral n° 2017/862 du 21 juillet 2017 portant délégation de signature à Madame Valérie DECROIX, Directrice Interrégionale des services pénitentiaires de la région Est-Strasbourg.

ARTICLE 5 : Le Directeur Interrégional des services pénitentiaires de la région Est-Strasbourg par intérim, responsable de budget opérationnel de programme, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Directeur Régional des Finances Publiques de la région Grand Est et du Département du Bas-Rhin et aux fonctionnaires intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Strasbourg, le 11 juillet 2018

Le Préfet,



Jean-Luc MARX



PREFET DE LA REGION GRAND EST

Secrétariat général
pour les affaires régionales
et européennes

ARRETE PREFECTORAL N° 2018/ 275

portant délégation de signature à

Monsieur Stéphane GELY
Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires
de la région Est-Strasbourg par intérim

en qualité d'ordonnateur secondaire délégué,
responsable d'unité opérationnelle

LE PREFET DE LA REGION GRAND EST
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST
PREFET DU BAS-RHIN
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment ses articles 4 et 6 ;
- VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
- VU le décret n°2016-1262 du 28 septembre 2016 portant fixation de la région Grand-Est ;
- VU le décret n° 2016-1877 du 27 décembre 2016 relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des directions interrégionales des services pénitentiaires et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer ;
- VU le décret du 22 juin 2017 portant nomination de Monsieur Jean-Luc MARX, Préfet de la région Grand Est, Préfet de la zone de défense et de sécurité Est, Préfet du Bas-Rhin ;

VU l'arrêté en date du 6 juin 2018 de la Garde des Sceaux, Ministre de la Justice portant nomination de Madame Valérie DECROIX en qualité de Directrice Interrégionale des services pénitentiaires de la région Nord ;

VU l'arrêté du 6 juillet 2018 de la Garde des Sceaux, ministre de la justice portant nomination de M. Stéphane GELY directeur interrégional des services pénitentiaires de Strasbourg par intérim ;

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Sur le territoire des départements des Ardennes, de l'Aube, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meurthe et Moselle, de la Meuse, de la Moselle, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et des Vosges, délégation est donnée à Monsieur Stéphane GELY, en qualité de Directeur Interrégional des services pénitentiaires de la région Est-Strasbourg par intérim, à l'effet de procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'État imputées sur :

- les BOP centraux des programmes suivants :

BOP central 107 immobilier

BOP 310 « conduite et pilotage de la politique de la justice »

- les BOP régionaux :

BOP 107 « administration pénitentiaire »

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et des recettes.

ARTICLE 2 : Délégation est donnée à Monsieur Stéphane GELY à l'effet de signer les documents budgétaires et financiers relatifs à l'exécution du budget de l'entité dont elle a la responsabilité.

ARTICLE 3 : Monsieur Stéphane GELY, en qualité de Directeur Interrégional des services pénitentiaires de la région Est-Strasbourg par intérim peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature aux agents relevant de son autorité. Cette subdélégation fera l'objet d'un arrêté spécifique, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

ARTICLE 4 : Demeurent réservés à ma signature quel qu'en soit le montant les ordres de réquisition du comptable public.

ARTICLE 5 : Un compte rendu d'exécution annuel par opération me sera adressé au 31 décembre pour les seules dépenses des BOP centraux.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral n° 2017/863 du 21 juillet 2017 portant délégation de signature à Madame Valérie DECROIX, Directrice Interrégionale des services pénitentiaires de la région Est-Strasbourg.

ARTICLE 7 : Le Directeur Interrégional des services pénitentiaires de la région Est-Strasbourg par intérim, responsable d'unité opérationnelle, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Directeur Régional des Finances Publiques du Grand Est et du Département du Bas-Rhin et aux fonctionnaires intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Strasbourg, le 11 juillet 2018

Le Préfet,



Jean-Luc MARX



DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE
DIRECTION INTERRÉGIONALE
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES
STRASBOURG GRAND EST

ARRETE N°2018/12

**PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE PAR MONSIEUR STEPHANE GELY,
DIRECTEUR INTERREGIONAL DES SERVICES PENITENTIAIRES STRASBOURG GRAND EST PAR
INTERIM**

EN QUALITE DE REPRESENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR

ET EN QUALITE D'ORDONNATEUR SECONDAIRE DELEGUE

**DES RECETTES ET DES DEPENSES IMPUTEES AUX TITRES 2 ET HORS TITRE 2 DU BUDGET
OPERATIONNEL DU PROGRAMME 107 « ADMINISTRATION PENITENTIAIRE », BOP CENTRAL
107 IMMOBILIER « ADMINISTRATION PENITENTIAIRE » ET 310 « CONDUITE ET PILOTAGE
DE LA POLITIQUE DE LA JUSTICE ».**

Vu la Loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances modifiée par la Loi organique n° 2009-403 du 15 avril 2009 relative à l'application des articles 34-1, 39 et 44 de la Constitution (1) ;

Vu le décret n° 2006-975 du 1er août 2006 portant code des marchés publics ;

Vu le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements;

Vu le décret n° 2008-689 du 9 juillet 2008 modifié relatif à l'organisation du ministère de la justice;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2016-247 du 3 mars 2016 créant la direction des achats de l'Etat et relatif à la gouvernance de l'Etat ;

Vu l'ordonnance n° 2015-6899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le décret n°2016-1877 du 27 décembre 2016 relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des directions interrégionales des services pénitentiaires et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer ;

Vu le décret du 2 août 2017 portant nomination de Monsieur Stéphane BREDIN, en qualité de directeur de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret du 22 juin 2017 désignant Monsieur Jean-Luc MARX en qualité de préfet de la Région Grand Est à compter du 10 juillet 2017 ;

Vu l'arrêté du 11 juin 2010 modifié portant règlement de comptabilité du ministère de la Justice pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contexte budgétaire du ministère de la Justice pris en application de l'article 105 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 6 juillet 2018 du Garde des Sceaux, ministre de la Justice portant nomination de Monsieur Stéphane GELY, en qualité de Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Strasbourg Grand Est par intérim, à compter du 6 juillet 2018 ;

Vu l'arrêté du 6 juillet 2018 portant délégation de signature (direction de l'administration pénitentiaire) ;

Vu l'arrêté préfectoral 2018 /273 du 11 juillet 2018 portant délégation de signature à Monsieur Stéphane GELY, directeur interrégional par intérim des services pénitentiaires de la circonscription de Strasbourg Grand Est, en qualité de pouvoir adjudicateur ;

Vu l'arrêté préfectoral 2018/274 du 11 juillet 2018 portant délégation de signature à Monsieur Stéphane GELY, directeur interrégional par intérim des services pénitentiaires de la circonscription de Strasbourg Grand Est, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué de budget opérationnel de programme régional ;

Vu l'arrêté préfectoral 2018 /275 du 11 juillet 2018 portant délégation de signature à Monsieur Stéphane GELY, directeur interrégional par intérim des services pénitentiaires de la circonscription de Strasbourg Grand Est, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, responsable d'unité opérationnelle ;

Article 1^{er}

Est donnée subdélégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses du programme 107 : « Administration pénitentiaire » - titre 2 – dépenses de personnel et du programme 310 : « Conduite et pilotage de la politique de la Justice » ; aux agents suivants :

- Mme Audrey REVIL, secrétaire générale.
- Mme Marcelle THIL, cheffe du département des ressources humaines et des relations sociales.

Subdélégation est donnée aux agents de l'Unité des traitements et des indemnités (UTI), Département des Ressources Humaines (DRH) de la DISP Strasbourg Grand Est afin procéder uniquement à la validation des engagements juridiques, la certification du service fait et la validation des demandes de paiement du programme 107: « Administration pénitentiaire » - titre 2 – dépenses de personnel et du programme 310 : « Conduite et pilotage de la politique de la Justice », dans CHORUS.

Les agents visés sont les suivants:

- Mme Véronique SIGRIST, adjointe au cheffe de département des ressources humaines et des relations sociales.

- Mr Erwann MASINI, coordinateur de l'utilisation des crédits et des emplois.
- Mme Jihanne LEMOUCHE , cheffe d'unité traitements indemnités.
- Mme Claudine GODARD, chargée de l'intérim

Subdélégation est donnée aux chefs d'établissements, aux directeurs des services pénitentiaires d'insertion et de probation et leurs adjoints, afin de pouvoir prendre des décisions de retenue du trentième du programme 107: « Administration pénitentiaire » - titre 2 – dépenses de personnel, lorsque les conditions réglementaires sont réunies.

La liste des personnes délégataires est jointe en annexe 1.

Article 2

Est donnée subdélégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des dépenses et des recettes du programme 107 « Administration pénitentiaire » hors titre 2 et responsable du budget opérationnel de programme pour les marchés de fournitures et de services d'un montant supérieur à 144 000 € HT; aux agents suivants:

- Mme Audrey REVIL, secrétaire générale,
- Mme Anne DORFFER, cheffe du département budget et des finances,
- Mme Christine OBERGFELL, adjointe au cheffe du département budget et finances,

Les personnes désignées ci-dessous et à l'annexe 1, si elles n'ont pas la faculté d'attribuer, ni de signer les marchés supérieurs à 144 000 € HT, peuvent signer tous les autres actes relatifs à leur passation et à leur exécution :

⇒ Bureau des affaires générales (BAG).

- M. Marc LEININGER, chef du bureau des affaires générales.

⇒ Département budget et finances (DBF).

- M. Jean-Luc GEBUS, chef de l'unité de gestion des moyens généraux/DBF.
- M. Jérémie FAIVRE, chef de l'unité du suivi de la gestion déléguée/DBF

⇒ Département des affaires immobilières (DAI).

- Mme Isabelle LAUER, cheffe du département des affaires immobilières ;
- M. André KAUFFMANN, adjoint au chef du département des affaires immobilières.

⇒ Département des ressources humaines et des relations sociales (DRHRS).

- Mme Marcelle THIL, cheffe du département des ressources humaines et des relations sociales
- Mme Marie-Agnès LEY, cheffe d'unité du recrutement, de la formation et des qualifications.

⇒ Département sécurité détention (DSD).

- Mme Elise CHAPPUY, cheffe du département de la sécurité et de la détention
- M. Célestin M'BOUKOU, chef de l'ARPEJ
- M. Olivier RELANGE, adjoint au chef de l'ARPEJ
- M. Claude KACI, chef de l'ERIS, habilité à signer uniquement les frais de déplacements de son équipe.

- M.Jérôme FERRER, adjoint au chef de l'ERIS.
- M.Thomas de PARSCAU du PLESSIX, chef de la cellule interrégionale du renseignement pénitentiaire.
- Mme Virginie HOFLACK, adjointe au chef de la CIRP.

⇒ **Département des systèmes d'information (DSI).**

- M. Stéphane MELLINGER, chef du département des systèmes d'information ;
- M. Jean SIDOT, adjoint au chef du département des systèmes d'information.

⇒ **Département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive (DPIPPR).**

- M. Mouad RAHMOUNI, chef du département des politiques d'insertion et de probation et de la prévention de la récidive ;
- Mme Claire LIGER-DOLY, adjointe au chef du département des politiques d'insertion et de probation et de la prévention de la récidive ;

Subdélégation est également donnée aux agents du département du budget et des finances afin de procéder à la création de la demande d'achat, à leur validation et à la validation du service fait du programme 107 « Administration pénitentiaire » hors titre 2, dans CHORUS.

Les agents visés sont les suivants :

- Mme Brigitte STRESSER, agent de l'unité achat marchés publics/DBF
- Mme Francine MINCK, agent de l'unité achat marchés publics/DBF
- Mme Martine FLAJOLET, agent de l'unité de gestion des moyens généraux/DBF
- Mme Françoise MAIGNAN, agent de l'unité de gestion des moyens généraux/DBF
- Mme Sandrine PFERTZEL, agent de l'unité de gestion des moyens généraux/DBF
- Mme Cynthia BAUCHET, agent de l'unité de gestion des moyens généraux/DBF
- Mme Maryline NOLD, agent de l'unité de gestion des moyens généraux/DBF
- Mme Yamina GUELLIL, agent de l'unité de gestion des moyens généraux/DBF
- Mme Flore DEMORY, agent de l'unité de gestion des moyens généraux/DBF

Subdélégation est également donnée aux agents de la DISP Strasbourg afin de procéder uniquement à la création de la demande d'achat, à leur validation et à la constatation du service fait dans CHORUS formulaires .

⇒ **Bureau des affaires générales (BAG)**

- Mme Sandra VOLCK, agent du BAG.
- Mme Eliana STEIN, agent du BAG.

⇒ **Département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive (DPIPPR).**

- M. Christophe LECOMTE, agent du DPIPPR.
- Mme Suzie LAVERGNE, agent du DPIPPR.

⇒ **Département sécurité détention (DSD).**

- Mr Alexandre TAESCH, agent du DSD.

⇒ **Autres centres de coûts**

Les personnes citées en annexe 2 du présent arrêté ont la faculté de signer les bons de commandes, de valider le service fait, pour un montant inférieur à 144 000 € HT du programme 107 « Administration pénitentiaire » hors titre 2. Ils ont également la possibilité de signer toutes les conventions engageant financièrement la direction interrégionale sur le programme 107 « Administration pénitentiaire » hors titre 2 dès lors qu'elles sont inférieures à 144 000 € HT.

Les agents cités en annexe 3 du présent arrêté ont la faculté de signer les bons de commandes, de valider le service fait, pour un montant supérieur à 144 000 € HT du programme 107 « Administration pénitentiaire » hors titre 2 pour les centres de coûts dont ils sont les gestionnaires respectifs. Ils ont également la possibilité de signer toutes les conventions engageant financièrement la direction interrégionale sur le programme 107 « Administration pénitentiaire » hors titre 2 dès lors qu'elles sont inférieures à 144 000 € HT pour les centres de coûts dont ils sont les gestionnaires respectifs.

Article 3 :

Est donnée subdélégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, responsable d'unité opérationnelle, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du BOP central 107 Immobilier « Administration pénitentiaire » et du BOP interrégional 107 « Administration pénitentiaire » ; aux agents suivants :

- Mme Audrey REVIL, secrétaire générale,
- Mme Isabelle LAUER, cheffe du département des affaires immobilières,
- M. André KAUFFMANN, adjoint au chef du département des affaires immobilières.

Cette subdélégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses.

Subdélégation est également donnée aux agents ci-dessous à l'effet de saisir dans l'application comptable CHORUS, toutes les opérations nécessaires à la gestion des tranches fonctionnelles du BOP central 107 Immobilier « Administration pénitentiaire ».

- Mme Isabelle LAUER, cheffe du département des affaires immobilières,
- Mme Catherine PORQUEDDU, cheffe de l'unité de suivi administratif et financier/DAI.
- Mme Sandra OSTERMANN, agent de l'unité de suivi administratif et financier/DAI.
- Mme Agnès BONNEAU, agent de l'unité de suivi administratif et financier/DAI.

Est donnée subdélégation de signature, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer les marchés publics de travaux, de fournitures et de services, quels que soient leurs montants, et tous les actes dévolus au pouvoir adjudicateur par la réglementation relative aux marchés publics, à :

- Audrey REVIL, secrétaire générale,

Est donnée subdélégation de signature, dans la limite de leurs attributions, aux agents désignés ci-dessous à l'effet de signer les marchés publics de travaux, de fournitures et de services, d'un montant inférieur à 200 000 € HT, et tous les actes dévolus au pouvoir adjudicateur par la réglementation relative des marchés publics :

- Isabelle LAUER, cheffe du département des affaires immobilières,
- André KAUFFMANN, adjoint à la cheffe du département des affaires immobilières.

Ces agents, même s'ils n'ont pas subdélégation de signature des marchés d'un montant supérieur ou égal à 200 000 € HT, peuvent signer tous les autres actes dévolus au pouvoir adjudicateur par la réglementation relative aux marchés publics.

Article 4 :

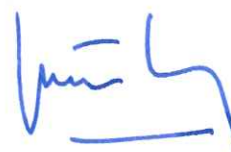
Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n°2018/10 du 5 juin 2018 portant subdélégation de signature par Madame Valérie DECROIX, directrice interrégionale des services pénitentiaires de la circonscription de Strasbourg -Grand Est.

Article 5 :

Le directeur interrégional par intérim des services pénitentiaires de la circonscription de Strasbourg -Grand Est, responsable du budget opérationnel de programme, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au directeur régional des finances publiques du Grand Est et au directeur départemental des finances publiques de Meurthe-et-Moselle, au coordonnateur de la plateforme interrégionale de Nancy, responsable de l'exécution budgétaire et comptable et aux fonctionnaires intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Grand Est.

Strasbourg, le 11 juillet 2018

Le directeur interrégional par intérim
des services pénitentiaires de
Strasbourg Grand Est.
Stéphane GELY



ANNEXE 1 : liste des chefs d'établissement, des directeurs de SPIP, de leurs adjoints et des attachés d'administration

ETABLISSEMENT/SERVICE	NOM Prénom	Qualité
MA Bar-le-Duc	THIEBAUX Stéphane	Chef d'établissement
MA Bar-le-Duc	PATOUILLERE Olivier	Adjoint au chef d'établissement
CSL Briey	KLINGLER David	Chef d'établissement
CSL Briey	SZLACHETKA Franck	Adjoint au chef d'établissement
MA Epinal	CACHEUX Alain	Chef d'établissement
MA Epinal	MILBLED Laurent	Adjoint au chef d'établissement
CD Ecrouves	HARTUNG Pascal	Chef d'établissement
CD Ecrouves	MATHIEU Didier	Adjoint au chef d'établissement
CD Ecrouves	LACOUR Dominique	Attachée d'administration
CSL Maxéville	MARCHAL Odette	Cheffe d'établissement
CSL Maxéville	THIERY Claude	Adjoint au chef d'établissement
CP Metz	LACOMBRE Renaud	Chef d'établissement
CP Metz	TIBERI Katia	Adjointe au chef d'établissement
CP Metz	DIEYE Babacar	Directeur adjoint
CP Metz	DE BOISVILLIERS Larissa	Directrice adjointe
CP Metz	LAZARUS Rita	Attachée d'administration
CD Montmédy	GODEFROY Philippe	Chef d'établissement
CD Montmédy		Adjoint au chef d'établissement
CD Montmédy	BLANC Frédéric-Louis	Directeur technique
CD Montmédy	AKSU Nadia	Attachée d'administration
CP Nancy-Maxéville	STAHL Hugues	Chef d'établissement
CP Nancy-Maxéville	MACREZ Amandine	Adjointe au chef d'établissement
CP Nancy-Maxéville	BOUHADDA Michael	Directeur adjoint
CP Nancy-Maxéville		
CP Nancy-Maxéville	DEBRIL Sophie	Directrice stagiaire
CP Nancy-Maxéville	MATHIEU Murielle	Attachée d'administration pour la gestion déléguée
CP Nancy-Maxéville	SCHMITT François-Louis	Attaché d'administration
CD Saint-Mihiel	COLLIGNON Patrick	Chef d'établissement
CD Saint-Mihiel	JOURNOT Eva	Adjointe au chef d'établissement
CD Saint-Mihiel	CHAUSSARD Valérie	Attachée d'administration
CD Saint-Mihiel	BOSSLER Yves	Directeur technique
CD Villenauxe la Grande	BOURDARET Patrice	Chef d'établissement
CD Villenauxe la Grande	LEFORT Clémence	Directrice adjointe
CD Villenauxe la Grande	KIANDABOU Jean-Rosaire	Adjoint au chef d'établissement
CD Villenauxe la Grande	PERRIN Karine	Attachée d'administration
MA Sarreguemines	TOURNAT Thierry	Chef d'établissement
MA Sarreguemines	QUINT Olivier	Adjoint chef d'établissement
CD Toul	PERRIN Laure	Cheffe d'établissement
CD Toul	HOENEN Anne-Sophie	Directrice adjointe
CD Toul	PICQUENARD Charlotte	Adjointe au chef d'établissement
CD Toul	KUHLER Guillaume	Attaché d'administration
MA Colmar	BRUNIAU Philippe	Chef d'établissement
MA Colmar	BEYA Bonaventure	Adjoint au chef d'établissement
MC Ensisheim	GOIJOT Guillaume	Chef d'établissement
MC Ensisheim	DELE Darius	Adjoint au chef d'établissement
MC Ensisheim	MAGRON Mickaël	Directeur adjoint
MC Ensisheim	SAHLER Timothée	Attaché
MA Mulhouse	GELY Isabelle	Cheffe d'établissement

MA Mulhouse	EHRLACHER Catherine	Adjointe au cheffe d'établissement
MA Mulhouse	GOUJOT Sandrine	Attachée d'administration
CD Oermingen	KABA Saïd	Chef d'établissement
CD Oermingen	MENSAH-ASSIAKOLEY Tété	Adjoint au chef d'établissement
MA Strasbourg	CHRISTOPHE Cathy	Cheffe d'établissement
MA Strasbourg	ZENGERLE Caroline	Adjointe au cheffe d'établissement
MA Strasbourg	PAUL Sylvie	Directrice adjointe
MA Strasbourg	ABOMO-TUTARD Jeanne-Judith	Directrice adjointe
MA Strasbourg	SABER Badra	Attachée d'administration
CSL Souffelweyersheim	NUSBAUM Marie-Hélène	Cheffe d'établissement
CSL Souffelweyersheim	D'HERBECOURT Frédéric	Adjoint au cheffe d'établissement
MA Chalons en Champagne	MILLET Julie	Cheffe d'établissement
MA Chalons en Champagne	SBAI Sarah	Adjointe au cheffe d'établissement
MA Charleville-Mézières	HERBOMEL Guy	Chef d'établissement
MA Charleville-Mézières	ANTONINI Marc	Adjoint au chef d'établissement
MA Chaumont	GASCARD Lionel	Chef d'établissement
MA Chaumont	DEHENNE Jean-François	Adjoint au chef d'établissement
MA Troyes	KRZAK Claude	Chef d'établissement
MA Troyes	WENZEL Nadine	Adjointe au chef d'établissement
MA Reims	BIGAYON Joël	Chef d'établissement
MA Reims	ABDELLI Kamal	Adjoint au chef d'établissement
MC Clairvaux	BRUNEAU Dominique	Chef d'établissement
MC Clairvaux		Adjoint au chef d'établissement
MC Clairvaux		Attaché d'administration
SPIP Ardennes	PLUMECOQ Marc	Directeur
SPIP Ardennes	SEDDIK Vanessa	Directrice adjointe
SPIP Aube/ Haute Marne	MOREAU Catherine	Directrice
SPIP Aube/Haute Marne		Directeur adjoint
SPIP Aube/ Haute Marne	MEDREK Lethicia	Cheffe d'antenne de Villenauxe la Grande
SPIP Aube/ Haute Marne	HEITZ Anne-Noëlle	Cheffe antenne de Troyes
SPIP Aube/Haute Marne	ARRIAT Jean-Philippe	Chef d'antenne Chaumont
SPIP Meurthe et Moselle		Directeur
SPIP Meurthe et Moselle	PERROT Cyrille	Adjoint au directeur
SPIP Meurthe-et-Moselle	HUMBLOT Christelle	DPIP antenne de Nancy (pôle MO)
SPIP Meurthe-et-Moselle	POUX Thierry	DPIP antenne Nancy (pôle MF)
SPIP Meurthe-et-Moselle	PIRIOU Solen	Chef d'antenne ALIP Nancy
SPIP Meurthe-et-Moselle	FELIX Marie-Christine	Chef d'antenne de Briey
SPIP Meurthe-et-Moselle	PITAUD Aurélie	Cheffe d'antenne Toul/Ecrouves
SPIP Meurthe-et-Moselle	LEGRAND Martine	Attachée d'administration
SPIP Meuse	XARDEL Bruno	Directeur
SPIP Meuse	ZINSIUS Eric	Adjoint au directeur
SPIP Meuse	COLLIN Gaëlle	Cheffe d'antenne Bar-Le-Duc et Saint-Mihiel
SPIP Meuse	MANSANTI Amandine	Chef d'antenne Montmédy et Verdun
SPIP Moselle	MICHAUT Antoine	Directeur
SPIP Moselle	DI-LEO Elisabeth	Directrice adjointe
SPIP Moselle	VALDENAIRE Sabrina	DPIP à l'antenne de Metz
SPIP Moselle	LEFEBVRE Daniel	DPIP chef antenne Metz
SPIP Moselle	HESSE Vincent	Chef antenne Sarreguemines
SPIP Moselle	SIRET Christophe	Chef antenne Thionville
SPIP Moselle	LANTZ Alain	Attaché d'administration
SPIP Bas-Rhin	DIETRICH Marie-Josée	Directrice

SPIP Bas-Rhin	MENIGOZ Jérôme	Directeur adjoint
SPIP Bas-Rhin	PITTION Christelle	Attachée d'administration
SPIP Bas-Rhin	ROCHET Marion	Chef d'antenne Schiltigheim
SPIP Bas-Rhin		Chef d'antenne Saverne
SPIP Bas-Rhin	PIERRE Alexandre	Chef antenne Strasbourg
SPIP Bas-Rhin	PANTALONE Marie	DPIP antenne Strasbourg
SPIP Haut-Rhin	VONTHRON Daniel	Directeur
SPIP Haut-Rhin	HANKUS Frédéric	Directeur adjoint
SPIP Haut-Rhin	SALVI Emmanuelle	Cheffe antenne Colmar
SPIP Haut-Rhin		Chef antenne Mulhouse
SPIP Haut-Rhin	GOERGLER Marie-Claude	Attachée d'administration
SPIP Vosges	DOYEN Dominique	Directeur
SPIP Vosges	VERNET Etienne	Directeur adjoint
SPIP Vosges	THOMAS Philippe	chef d'antenne d'Epinal
SPIP Marne	ELIA Luciano	Directeur
SPIP Marne	MOHIN Pascal	Directeur adjoint
SPIP Marne	GIRARD Christelle	Cheffe d'antenne Châlons Champ
SPIP Marne	PARISOT Caroline	Cheffe d'antenne Reims

ANNEXE 2

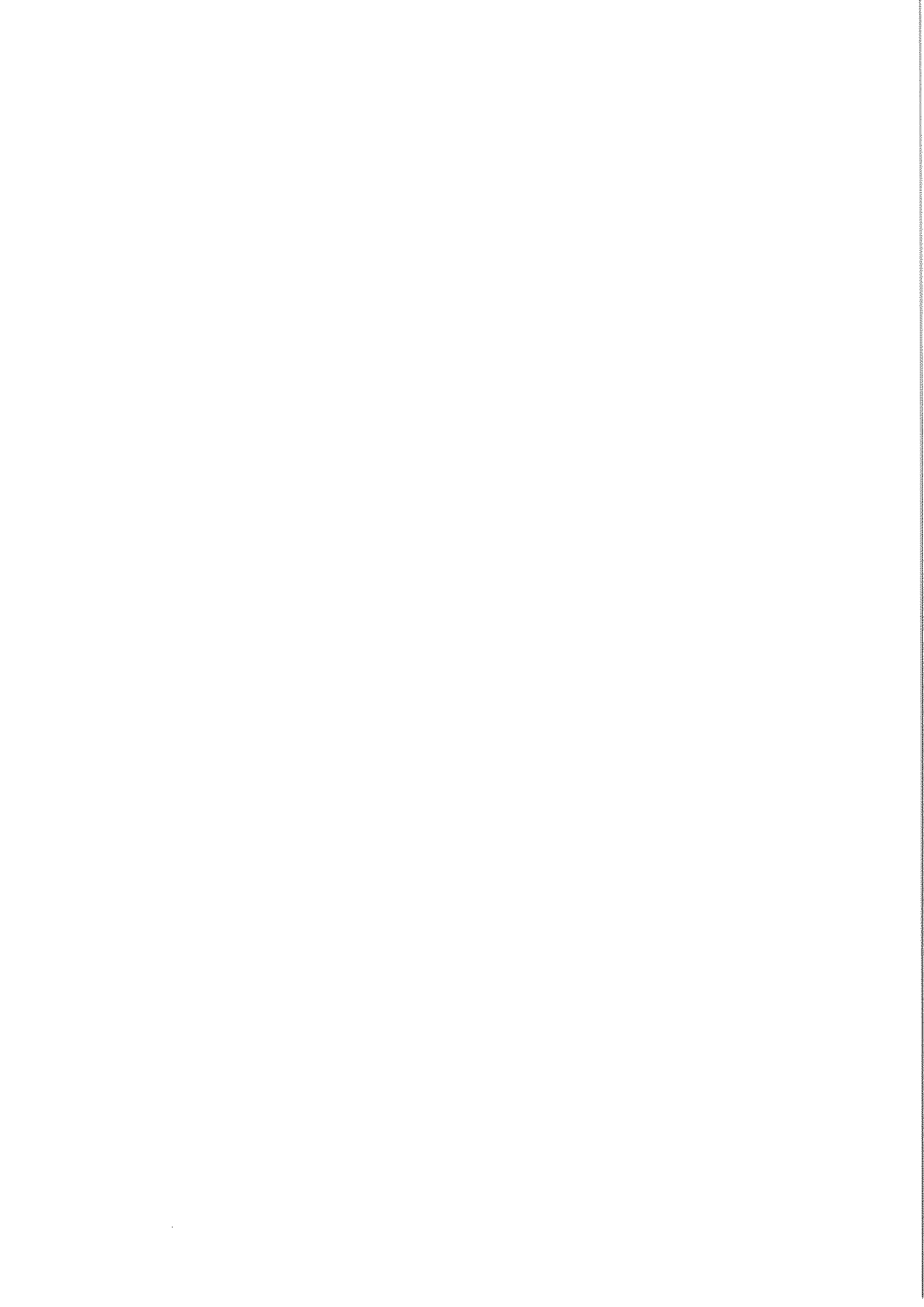
ETABLISSEMENT	NOM	PRENOM	FONCTIONS
MA BAR LE DUC	THOUVENOT	Marie Laure	Adjointe économiste
	RIBON	Clara	Economiste
MA CHAUMONT	BECKIUS	Ludovic	Economiste
	GOURLIER	Laurent	Economiste
MC CLAIRVAUX	AUBRIOT	Christine	Economiste
	WOIRGARD	Magali	Economiste
	ROUSSET	Martine	Economiste
MAISON CHALONS EN CHAMPAGNE	PARIS	Pascal	Economiste
	VALLIET	Sandra	Adjointe économiste
CSL BRIEY	KLINGLER	David	Chef d'établissement
	SZLACHETKA	Franck	Adjoint chef états
MA COLMAR	VALDENAIRE	Brigitte	Adjointe économiste
	GIOIA	Vincenza	Economiste
CD ECROUVES	BONNET	Sylvie	Economiste
	DUMENY	Pascale	Adjointe économiste
MC ENSISHEIM	CHANGEY	Aurélien	Economiste
	GIRARD	Stéphanie	Adjointe économiste
	TRUCHOT	Patricia	Adjointe économiste
MA REIMS	COLLIN	Delphine	économiste
	ROUSSEL	Didier	économiste adjoint
MA EPINAL	MULLER	Béatrice	Economiste

	MATHIOT	Jean-Luc	Adjoint économiste
	HODEL	Lydie	Adjointe économiste
MA CHARLEVILLE MEZIERES	RUYER	Odile	Economiste
	LAGASSE	Laurent	Economiste
CSL MAXEVILLE	MARCHAL	Odette	Chef d'établissement
	THIERY	Claude	Adjoint chef d'établissement
CP METZ	HAJEK	Aude	Economiste
	JUZEAU	Jean-Claude	Adjoint économiste
	DILL	Dorine	Agent économiste
	HASSELVANDER	Sylvain	Agent économiste
MA TROYES	CHERQUITTE	Julie	Economiste
	BERNARD	Gaëlle	Economiste
CD MONTMEDY	CHIRON	Guillaume	Economiste
	PSIKUS	Sandrine	Economiste
	RAZZINI	Cédric	Economiste
	GILMAIRE	Evelyne	Economiste
MA MULHOUSE	LOCHER	Véronique	Economiste
	GRANDMAITRE	Thierry	Economiste
	TAHRI	Laëtitia	Adjointe économiste
	TROJANOWSKI	Audrey	Adjointe économiste
	HUCK-BURGER	Solange	Adjointe économiste
CD OERMINGEN	QUIRIN	Sara	Adjointe économiste
	LEGRAND	Catherine-Michèle	Adjointe économiste
	RIMLINGER	Marie-Laure	Economiste
MA SARREGUEMINES	BRZOSKIEWICZ	Fabien	Economiste
	MORSCH	Sonia	gestionnaire
CSL SOUFFELWEYERSHEIM	NUSBAUM	Marie-Hélène	Chef d'établissement
	D'HERBECOURT	Frédéric	Adjoint chef éts
MA STRASBOURG	COLLET	Catherine	Economiste
	STENGEL	Hubert	Adjoint économiste
	GOEPPERT	Marie-Odile	Adjointe économiste
	DUMAS	Renée	Adjointe économiste
CD TOUL	BUND	Delphine	Economiste
	GUEDON	Mélanie	Adjointe Economiste
	DEFAUSSE	Arnaud	Adjoint économiste
SPIP ARDENNES	SOREL	Julie	Economiste
	CARLIER	Marie	Economiste
SPIP AUBE/HAUTE MARNE	DESCHAMPS	Monique	Economiste
	VIRAMA COUTAYE	J-Teddy	Economiste
SPIP MEURTHE ET MOSELLE	ROBINET	Sandrine	Economiste
SPIP MEUSE	DIMBAO	Régine	Economiste
	LOMBARD	Marie - Jeanne	Adjointe économiste
SPIP MOSELLE	SACCOLETTO	Gilles	Economiste
SPIP BAS-RHIN	CINCINAT	Marylène	Economiste
SPIP BAS-RHIN	BORD	Alexia	Adjointe économiste
SPIP HAUT-RHIN	BABILLIOT	Jean-Pierre	Economiste

SIIP HAUT-RHIN	MAJCHRZAK	Angélique	Adjointe économiste
SIIP VOSGES	VUILLAUME	Marjorie	Economiste
SIIP MARNE	DRAVENY	Patricia	Economiste
	COPIN	Claire	Economiste

ANNEXE 3

ETABLISSEMENT	NOM	PRENOM	FONCTIONS
CP NANCY	SCHARFF	Martial	Economiste
	SAYAVONG	Xoulachack	Adjoint économiste
	KHADRAOUI	Faouzi	Adjoint économiste
CD SAINT-MIHIEL	OUDET	Raphaël	Economiste
	GILSON	Sylvie	Adjointe économiste
CD VILLENAUXE LA GRANDE	ROGER	Cécile	Adjointe économiste
	DEMBELE	Bana	Economiste





DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE
DIRECTION INTERRÉGIONALE
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES
STRASBOURG GRAND EST

ARRETE N°2018/11

PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE PAR MONSIEUR STEPHANE GELY, DIRECTEUR INTERREGIONAL DES SERVICES PENITENTIAIRES DE STRASBOURG GRAND EST PAR INTERIM POUR L'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DES RECETTES ET DES DEPENSES IMPUTEES AU COMPTE DE COMMERCE « CANTINE ET TRAVAIL DES DETENUS DANS LE CADRE PENITENTIAIRE ».

- Vu la Loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances modifiée par la Loi organique n° 2009-403 du 15 avril 2009 relative à l'application des articles 34-1, 39 et 44 de la Constitution (1) ;
- Vu le décret n° 2006-975 du 1er août 2006 modifié portant code des marchés publics ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret n° 2008-689 du 9 juillet 2008 modifié relatif à l'organisation du ministère de la justice;
- Vu le décret n° 2006-1737 du 23 décembre 2006 portant application de l'article 39 de la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007 et relatif à l'organisation administrative et financière du compte de commerce « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire » ;
- Vu l'arrêté ministériel du 27 mars 2009 portant désignation des ordonnateurs secondaires du compte de commerce «cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire » ;
- Vu l'arrêté du 11 juin 2010 modifié portant règlement de comptabilité du ministère de la Justice pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;
- Vu le décret n° 2016-1877 du 27 décembre 2016 relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des directions interrégionales des services pénitentiaires et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer ;
- Vu le décret n°2016-1262 du 28 septembre 2017 portant fixation du nom de la région Grand-Est ;
- Vu le décret n°2016-247 du 3 mars 2016 créant la direction des achats de l'Etat et relatif à la gouvernance des achats de l'Etat ;
- Vu l'ordonnance n°2015- 899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le décret du 2 août 2017 portant nomination de Monsieur Stéphane BREDIN en qualité de Directeur de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret du 22 juin 2017 désignant Jean-Luc MARX, en qualité de préfet de la Région Grand Est, à compter du 10 juillet 2017,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contexte budgétaire du ministère de la Justice pris en application de l'article 105 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 24 mai 2013 portant désignation des ordonnateurs secondaires du compte de commerce « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire »

Vu l'arrêté du 6 juillet 2018 du Garde des Sceaux, ministre de la Justice portant nomination de Monsieur Stéphane GELY en qualité de directeur interrégional des services pénitentiaires de Strasbourg Grand Est par intérim, à compter du 6 juillet 2018,

Vu l'arrêté du 6 juillet 2018 portant délégation de signature (direction de l'administration pénitentiaire) ;

Vu l'arrêté préfectoral 2018/273 du 11 juillet 2018 portant délégation de signature à Monsieur Stéphane GELY, directeur interrégional par intérim des services pénitentiaires de la circonscription de Strasbourg Grand Est, en qualité de pouvoir adjudicateur ;

Vu l'arrêté préfectoral 2018/274 du 11 juillet 2018 portant délégation de signature à Monsieur Stéphane GELY, directeur interrégional par intérim des services pénitentiaires de la circonscription de Strasbourg Grand Est, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué de budget opérationnel de programme interrégional ;

Vu l'arrêté préfectoral 2018/275 du 11 juillet 2018 portant délégation de signature à Monsieur Stéphane GELY, directeur interrégional par intérim des services pénitentiaires de la circonscription de Strasbourg Grand Est, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, responsable d'une unité opérationnelle ;

Article 1^{er}

Est donnée subdélégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses du Compte de commerce (compte 912)

- Mme Audrey REVIL, secrétaire générale,
- Mme Anne DORFFER, cheffe du département du budget et des finances,
- Mme Christine OBERGFELL, adjointe cheffe département budget et finances,

Article 2

Subdélégation est également donnée aux agents de l'unité de gestion des moyens généraux (département du budget et des finances) afin de procéder à la création des demandes d'achat, à leurs validations et la validation du service fait dans CHORUS formulaires.

Les agents susnommés sont :

- M. Jean-Luc GEBUS, chef de l'unité de gestion des moyens généraux/DBF.
- Mme Martine FLAJOLET, agent de l'unité de gestion des moyens généraux/DBF
- Mme Francine MINCK, agent de l'unité de gestion des moyens généraux/DBF
- Mme Sandrine PFERTZEL, agent de l'unité de gestion des moyens généraux/DBF
- Mme Françoise MAIGNAN, agent de l'unité de gestion des moyens généraux/DBF
- Mme Cynthia BAUCHET, agent de l'unité de gestion des moyens généraux/DBF
- Mme Maryline NOLD, agent de l'unité de gestion des moyens généraux/DBF
- Mme Yamina GUELLIL, agent de l'unité de gestion des moyens généraux/DBF
- Mme Flore DEMORY, agent de l'unité de gestion des moyens généraux/DBF

Les personnes citées en annexe du présent arrêté ont la faculté de signer les bons de commandes, de certifier le service fait, de valider les engagements juridiques et des demandes de paiement relatifs au compte de commerce.

Article 3 :

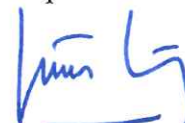
Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n°2018/09 du 5 juin 2018 portant subdélégation de signature par Madame Valérie DECROIX, directrice interrégionale des services pénitentiaires de la circonscription de Strasbourg Grand Est.

Article 4 :

Le directeur interrégional par intérim des services pénitentiaires de la circonscription de Strasbourg-Grand Est, responsable du budget opérationnel de programme, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au directeur régional des finances publiques du Grand Est, au directeur départemental des finances publiques de Meurthe-et-Moselle et aux fonctionnaires intéressés. Il sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Strasbourg, le 11 juillet 2018

Le directeur interrégional par intérim
des services pénitentiaires de
Strasbourg Grand Est,
Stéphane GELY



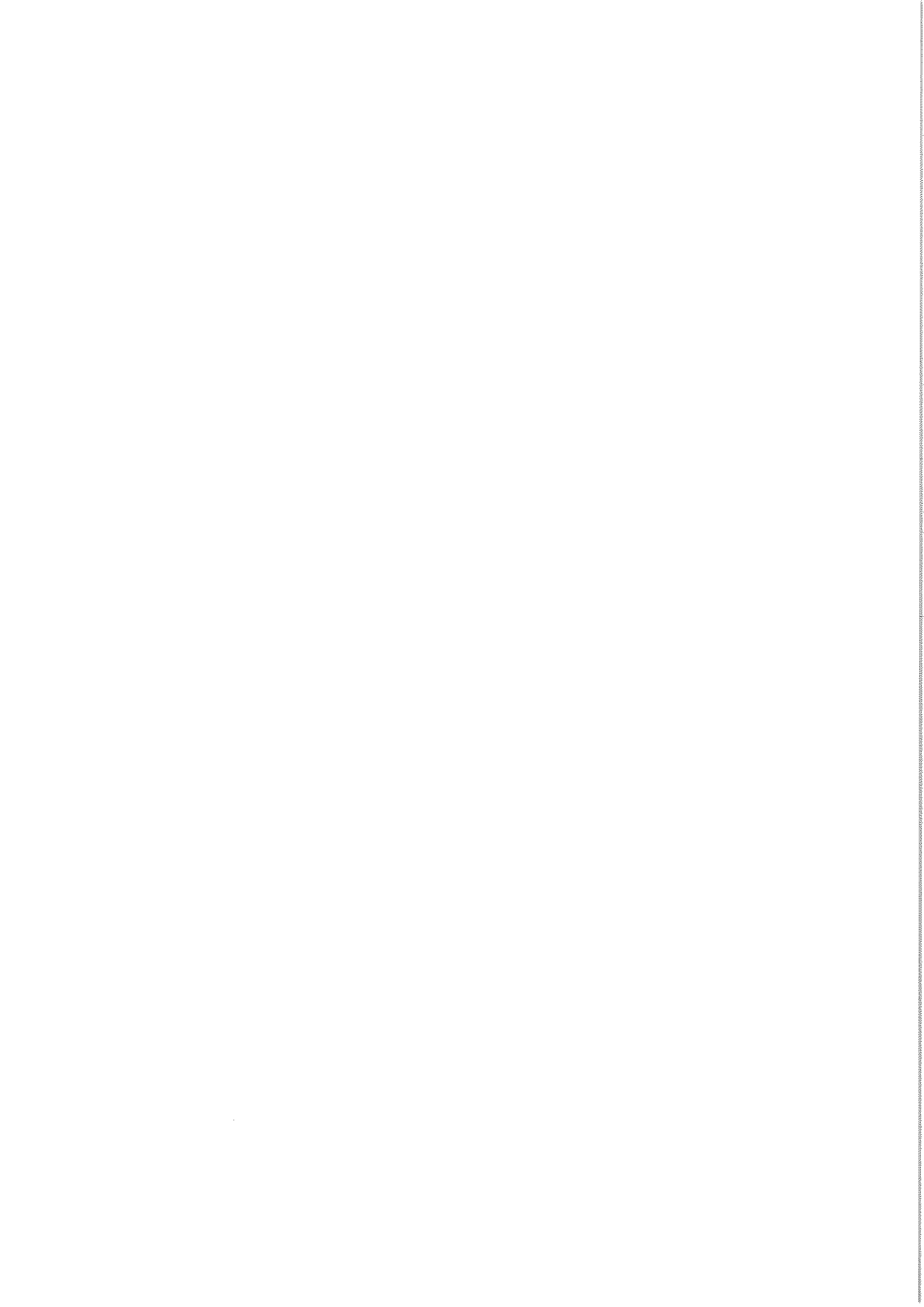
**LISTE DES ORDONNATEURS SECONDAIRES SUBDELEGUES
COMPTE DE COMMERCE – DISP STRASBOURG GRAND EST.**

ETABLISSEMENT/SERVICE	NOM Prénom	Qualité
MA Bar-le-Duc	THIEBAUX Stéphane	Chef d'établissement
MA Bar-le-Duc	PATOUILLERE Olivier	Adjoint au chef d'établissement
CSL Briey	KLINGLER David	Chef d'établissement
CSL Briey	SLACHETKA Franck	Adjoint au chef d'établissement
MA Epinal	CACHEUX Alain	Chef d'établissement
MA Epinal	MILBLED Laurent	Adjoint au chef d'établissement
CD Ecrouves	HARTUNG Pascal	Chef d'établissement
CD Ecrouves	MATHIEU Didier	Adjoint au chef d'établissement
CD Ecrouves	LACOUR Dominique	Attachée d'administration
CSL Maxéville	MARCHAL Odette	Chef d'établissement
CSL Maxéville	THIERY Claude	Adjoint au chef d'établissement
CP Metz	LACOMBRE Renaud	Chef d'établissement
CP Metz	TIBERI Katia	Adjointe au chef d'établissement
CP Metz	DIEYE Babacar	Directeur adjoint
CP Metz	DE BOISVILLIERS Larissa	Directrice adjointe
CP Metz	LAZARUS Rita	Attachée d'administration
CD Montmédy	GODEFROY Philippe	Chef d'établissement
CD Montmédy		Adjoint au chef d'établissement
CD Montmédy	BLANC Frédéric-Louis	Directeur technique
CD Montmédy	AKSU Nadia	Attachée d'administration
CP Nancy-Maxéville	STAHL Hugues	Chef d'établissement
CP Nancy-Maxéville	MACREZ Amandine	Adjointe chef d'établissement
CP Nancy-Maxéville	BOUHHADA Michael	Directeur adjoint
CP Nancy-Maxéville	DEBRIL Sophie	Directrice adjointe
CP Nancy-Maxéville	MATHIEU Murielle	Attachée d'administration pour la gestion déléguée
CP Nancy-Maxéville	SCHMITT François-Louis	Attaché d'administration
CD Saint-Mihiel	COLLIGNON Patrick	Chef d'établissement
CD Saint-Mihiel	JOURNOT Eva	Adjointe au chef d'établissement
CD Saint-Mihiel	CHAUSSARD Valérie	Attachée d'administration
CD Saint-Mihiel	BOSSLER Yves	Directeur technique
MA Sarreguemines	TOURNAT Thierry	Chef d'établissement
MA Sarreguemines	QUINT Olivier	Adjoint au chef d'établissement
CD Toul	PERRIN Laure	Cheffe d'établissement
CD Toul	HOENEN Anne-Sophie	Directrice adjointe
CD Toul	PICQUENARD Charlotte	Adjointe au cheffe d'établissement
CD Toul	KUHLER Guillaume	Attaché d'administration

MA Colmar	BRUNIAU Philippe	Chef d'établissement
MA Colmar	BEYA Bonaventure	Adjoint au chef d'établissement
MC Ensisheim	GOIJOT Guillaume	Chef d'établissement
MC Ensisheim	DELE Darius	Adjoint au chef d'établissement
MC Ensisheim	MAGRON Mickaël	Directeur adjoint
MC Ensisheim	SAHLER Timothée	Attaché d'administration
MA Mulhouse	GELY Isabelle	Cheffe d'établissement
MA Mulhouse	EHLACHER Catherine	Adjointe au cheffe d'établissement
MA Mulhouse	GOIJOT Sandrine	Attachée
CD Oermingen	KABA Saïd	Chef d'établissement
CD Oermingen	MENSAH-ASSIAKOLEY Tété	Adjoint au chef d'établissement
MA Strasbourg	CHRISTOPHE Cathy	Cheffe d'établissement
MA Strasbourg	ZENGERLE Caroline	Adjointe au cheffe d'établissement
MA Strasbourg	PAUL Sylvie	Directrice adjointe
MA Strasbourg	ABOMO-TUTARD Jeanne-Judith	Directrice adjointe
MA Strasbourg	SABER Badra	Attachée d'administration
CSL Souffelweyersheim	NUSBAUM Marie-Hélène	Cheffe d'établissement
CSL Souffelweyersheim	D'HERBECOURT Frédéric	Adjoint au chef d'établissement
MA Châlons en Champagne	MILLET Julie	Cheffe d'établissement
MA Châlons en Champagne	SBAI Sarah	Adjointe au cheffe d'établissement
MA Charleville Mézières	HERBOMEL Guy	Chef d'établissement
MA Charleville-Mézières	ANTONINI Marc	Adjoint au chef d'établissement
MA Chaumont	GASCARD Lionel	Chef d'établissement
MA Chaumont	DEHENNE Jean-François	Adjoint chef d'établissement
MC Clairvaux	BRUNEAU Dominique	Chef d'établissement
MC Clairvaux		Adjoint chef d'établissement
MC Clairvaux		Attaché d'administration
MA Reims	BIGAYON Joël	Chef d'établissement
MA Reims	ABDELLI Kamal	Adjoint au chef d'établissement
CD Villenauxe la Grande	BOURDARET Patrice	Chef d'établissement
CD Villenauxe la Grande	LEFORT Clémence	Directrice adjointe
CD Villenauxe la Grande	KIANDABOU Jean-Rosaire	Adjoint au chef d'établissement
CD Villenauxe la Grande	PERRIN Karine	Attachée d'administration
MA Troyes	KRAZK Claude	Chef d'établissement
MA Troyes	WENZEL Nadine	Adjointe au chef d'établissement

ETABLISSEMENT	NOM	PRENOM	FONCTIONS
MA BAR LE DUC	THOUVENOT	Marie Laure	adjointe RCN
	ARMANINI	Jocelyne	Régisseuse comptes nominatifs
	RIBON	Clara	Adjointe RCN
MA CHAUMONT	BECKIUS	Ludovic	Economat
	GOURLIER	Laurent	Economat
MC CLAIRVAUX	AUBRIOT	Christine	Economat
	WOIRGARD	Magali	Economat
	ROUSSET	Martine	Economat
MA REIMS	COLLIN	Delphine	économome
	ROUSSEL	Didier	économome adjointe
CSL BRIEY	KLINGLER	David	Chef d'établissement
	SZLACHETKA	Franck	Adjoint chef établissement
MA COLMAR	VALDENAIRE	Brigitte	Adjointe économome
	GIOIA	Vincenza	Economome
CD ECROUVES	BONNET	Sylvie	Economome
	DUMENY	Pascale	Adjointe économome
MC ENSISHEIM	CHANGEY	Aurélie	Economome
	GIRARD	Stéphanie	Adjointe Economome
	TRUCHOT	Patricia	Adjointe Economome
MA EPINAL	MULLER	Béatrice	Economome
	MATHIOT	Jean-Luc	Adjoint économome
	HODEL	Lydie	Adjointe économome
MA TROYES	CHERQUITTE	Julie	Economat
	BERNARD	Gaëlle	Economat
CSL MAXEVILLE	MARCHAL	Odette	Chef d'établissement
	THIERY	Claude	Adjoint chef d'établissement
CP METZ	HAJEK	Aude	Economome
	JUZEAU	Jean-Claude	Adjoint économome
	DILL	Dorine	Agent économomat
	HASSELVANDER	Sylvain	Agent économomat
MA Charleville-Mézières	RUYER	Odile	Economat
	LAGASSE	Laurent	Economat
CD MONTMEDY	CHIRON	Guillaume	Economat
	RAZZINI	Cédric	Economat
	GILMAIRE	Evelyne	Economat
	PSIKIUS	Sandrine	Economat

MA MULHOUSE	GRANDMAITRE	Thierry	Econome
	TAHRI	Laëtitia	Adjointe économiste
	LOCHER	Véronique	Econome
	HUCK-BURGER	Solange	Adjointe économiste
	TROJANOWSKI	Audrey	Adjointe économiste
CD OERMINGEN	QUIRIN	Sara	Adjointe économiste
	LEGRAND	Catherine-Michèle	Adjointe économiste
	RIMLINGER	Marie-Laure	Econome
MA SARREGUEMINES	BRZOSKIEWICZ	Fabien	Economat
	MORSCH	Sonia	Secrétaire administrative
CSL SOUFFELWEYERSHEIM	NUSBAUM	Marie-Hélène	Chef d'établissement
	D'HERBECOURT	Frédéric	Adjoint chef états
MA STRASBOURG	COLLET	Catherine	Econome
	STENGEL	Hubert	Adjoint économiste
	GOEPPERT	Marie-Odile	Adjointe économiste
	DUMAS	Renée	Adjointe économiste
CD TOUL	GUEDON	Mélanie	Adjointe économiste
	BUND	Delphine	Econome
	DEFAUSSE	Arnaud	Adjoint économiste
MA Châlons en Champagne	PARIS	Pascal	Economat
	VALLIET	Sandra	Adjointe économiste
CP NANCY	SCHARFF	Martial	Econome
	SAYAVONG	Xoulachack	Adjoint économiste
	KHADRAOUI	Faouzi	Adjoint économiste
CD SAINT-MIHIEL	OUDET	Raphaël	Econome
	GILSON	Sylvie	Adjointe économiste
CD Villeneuve la Grande	ROGER	Cécile	Adjointe économiste
	DEMBELE	Bana	Econome





**SECRETARIAT GENERAL
DELEGATION INTERREGIONALE GRAND-EST**

DECISION

portant délégation de signature

à la délégation interrégionale GRAND-EST du ministère de la Justice - Nancy

L'adjoint au délégué interrégional Grand Est de Nancy, chef du DAEBC;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n° 2005-779 du 12 juillet 2005 ;

Vu le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2008-689 du 9 juillet 2008 modifié relatif à l'organisation du ministère de la Justice ;

Vu l'arrêté du 23 novembre 2015 de nomination de monsieur Jacky COUVAL en qualité de coordonnateur de Nancy ;

Vu l'article 12 de la décision du 29 décembre 2017 portant délégation de signature du Secrétaire général du ministère de la Justice ;

Vu la convention de délégation de gestion entre la plate-forme interrégionale de Nancy et la direction interrégionale des services pénitentiaires de Strasbourg en date du 11 / 07 / 2017 ;

Vu la convention de délégation de gestion entre la plate-forme interrégionale Grand-Est de Nancy et la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Est en date du 19 / 06 / 2017 ;

Vu la convention de délégation de gestion entre le responsable du département de l'exécution budgétaire et comptable de la plate-forme interrégionale Grand-Est de Nancy et du responsable du département immobilier pour les services judiciaires en date du 19 / 06 / 2017;

Vu la convention de délégation de gestion entre le responsable du département de l'exécution budgétaire et comptable de la plate-forme interrégionale Grand-Est de Nancy et du responsable du département des ressources humaines et de l'action sociale en date du 19 / 06 / 2017 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée aux agents susnommés figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision à l'effet de procéder à la validation des engagements juridiques, de la certification du service fait, de la validation des demandes de paiement, de la validation des titres de recettes, quel que soit le montant, dans le système d'information financière de l'Etat Chorus, exécutés pour la direction interrégionale des services pénitentiaires, pour la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse, pour le département immobilier des services judiciaires et pour le département des ressources humaines et de l'action sociale en application des délégations de gestion visées supra par la délégation interrégionale Grand-Est de Nancy.

Sont exclus de cette délégation, les ordres de réquisition du comptable public assignataire et les décisions de passer outre aux refus de visa du contrôleur financier local.

Article 2 : Délégation de signature est donnée aux agents susnommés figurant nominativement dans l'annexe 2 de la présente décision à l'effet de procéder à la validation des engagements juridiques, de la certification du service fait, de la validation des demandes de paiement, de la validation des titres de recettes, dans le système d'information financière de l'Etat Chorus, exécutés pour la direction interrégionale des services pénitentiaires, pour la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse, pour le département immobilier des services judiciaires et pour le département des ressources humaines et de l'action sociale en application des délégations de gestion visées supra par la délégation interrégionale Grand-Est de Nancy.

Cette délégation est accordée, pour un acte d'engagement juridique, dans la limite d'un montant inférieur au seuil nécessitant le visa du contrôleur budgétaire régional (CBR).

Article 3 : Délégation de signature est donnée aux agents susnommés figurant nominativement dans l'annexe 3 de la présente décision à l'effet de procéder aux certifications du service fait, quel que soit le montant, dans le système d'information financière de l'Etat Chorus, exécutés pour la direction interrégionale des services pénitentiaires, pour la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse, pour le département immobilier des services judiciaires et pour le département des ressources humaines et de l'action sociale en application des délégations de gestion visées supra par la délégation interrégionale Grand-Est de Nancy.

Article 4 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Grand-Est à Strasbourg.

Fait à Nancy (Meurthe-et-Moselle), le 11 juillet 2018

L'adjoint au délégué interrégional Grand-Est de Nancy,

Signé

Jacky COUVAL

ANNEXE n°1

Liste des agents qui exercent les actes nécessitant la qualité d'ordonnateur secondaire, sans limitation de montant

M. Emilio MORALES, attaché principal, adjoint au chef du DAEB ;
Mme Laëtizia MARQUE, attachée de classe normale, expert achats et CIF ;
M. Patrice RABU, attachée principal, expert achats et CIF.

ANNEXE n°2

Liste des agents qui exercent des actes visés à l'article 2, dans la limite d'un montant inférieur au seuil nécessitant le visa du CBR.

M. Pierre-Jean PAPEIL, secrétaire administratif 3^{ème} grade, valideur Chorus ;
Mme Karima MEHDID, secrétaire administrative 1^{er} grade, valideur Chorus ;
M. Loic BLOUET, secrétaire administratif 3^{ème} grade, valideur Chorus ;
M. Marc ZIMMER, secrétaire administratif 1^{er} grade, valideur Chorus ;
Mme Maryline DENY, adjointe administrative, valideur Chorus ;
Mme Sylvie GLASSNER, adjointe administrative principale 2^{ème} classe, valideur Chorus ;
Mme Evelyne SEILLIER, adjointe administrative principale 1^{ère} classe, valideur Chorus ;
Mme Céline LAMBERT, adjointe administrative principale 2^{ème} classe, valideur Chorus ;
Mme Catherine SIMONIN, adjointe administrative principale 2^{ème} classe, valideur Chorus ;
M. Ngoc-Trung NGUYEN, adjoint administratif, valideur Chorus ;
Mme Gwendoline DENIS, apprentie, gestionnaire Chorus.

ANNEXE n° 3 : Liste des agents qui exercent les actes visés à l'article 3

M. Hasina RATOVOASY, adjoint administratif, gestionnaire Chorus ;
M. Emmanuel ROGE, adjoint administratif, gestionnaire Chorus ;
Mme Marine WOLFF, adjointe administrative, gestionnaire Chorus ;
Mme Adeline PYRYL, adjointe administrative, gestionnaire Chorus ;
Mme Lucie AUBERTIN, adjointe administrative, gestionnaire Chorus ;
Mme Sandra AIT MEZIANE, adjointe administrative, gestionnaire Chorus ;
Mme Aurélie ROMARY, adjointe administrative, gestionnaire Chorus ;
Mme Nathalie ATTENOT, adjointe administrative, gestionnaire Chorus ;
Mme Ludivine AUBRY, adjointe administrative, gestionnaire Chorus ;
Mme Irsida KAPPLANI, adjointe administrative, gestionnaire Chorus ;
M. Ronan DEMIAUTTE, adjoint administratif, gestionnaire Chorus ;
M. Dominique BOULANGER, adjoint administratif, gestionnaire Chorus ;
Mme Samantha BOULHAOUCHET, adjointe administrative, gestionnaire Chorus ;
Mme Audrey LECLERE, apprentie, gestionnaire Chorus ;
Mme Anaïs DIETSCH, apprentie, gestionnaire Chorus ;
Mme Cécile BOUTROUT, contractuelle, gestionnaire Chorus ;
Mme Murielle MOUGEL, contractuelle, gestionnaire Chorus ;
Mme Fabienne CAIRONI, contractuelle, gestionnaire Chorus ;
Mme Mélinda CHAMPY, contractuelle, gestionnaire Chorus.